



Extrait du Collège Pierre Brossolette de Brionne

<http://brionne-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1217>

Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

- Vie des disciplines - Histoire-Géographie - Troisième -



Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2015

Copyright © Collège Pierre Brossolette de Brionne - Tous droits réservés

Les ministres européens de l'éducation ont adopté, le 18 octobre 2002, la déclaration qui institue **une journée de mémoire de l'Holocauste** et de **prévention des crimes contre l'humanité**. La date a été laissée libre de choix à chaque pays. La France et l'Allemagne ont choisi le 27 janvier.

Il s'agit d'une date symbolique car elle correspond à l'anniversaire de **la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau**.

Le travail de mémoire et de commémoration doit passer par les enfants et les adolescents. Cette journée de souvenir est l'occasion d'engager une réflexion sur la Shoah et les génocides et de rappeler les valeurs humanistes qui fondent la démocratie.

Mis en place par le Mémorial de la Shoah, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, **le site internet le "Grenier de Sarah"** a été conçu spécifiquement à destination des jeunes. Ce site contient également la liste des 11 400 enfants juifs déportés de France entre 1942 et 1944.